

**Province de Québec**  
**Régie de collecte environnementale de la Rouge**

**Procès-verbal** de la séance ordinaire du conseil d'administration de la régie de collecte environnementale de la Rouge tenue le 13 novembre 2019 au siège social de la Régie situé au 53, chemin des Pionniers à La Macaza

Sont présents :

Madame Céline Beauregard, présidente et mairesse de La Macaza;  
Monsieur Georges Décarie, vice-président et maire de Nominuingue;  
Monsieur Denis Charrette, administrateur et maire de Rivière-Rouge.

Sont également présents :

Madame Louise Chartrand, directrice générale de Rivière-Rouge;  
Madame Caroline Dupuis, chargée de projet de La Macaza;  
Monsieur André Séguin, secrétaire-trésorier de la RCER.

1.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Sous la présidence de Mme Céline Beauregard, la séance ordinaire du conseil d'administration de la régie de collecte environnementale de la Rouge du 13 novembre 2019 est ouverte à 18 h 14.

2.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1- Ouverture de la séance ordinaire
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2019
- 4- Approbation du devis et de l'appel d'offres pour la collecte et le transport des rebuts domestiques volumineux pour la ville de Rivière-Rouge et la municipalité de Nominuingue et désignation des entrepreneurs invités à faire une offre
- 5- Autorisation de représentation générale auprès des ministères et organismes gouvernementaux
- 6- Adoption du règlement 005-2019 décrétant le code d'éthique et de déontologie des employées
- 7- Avis de motion et dépôt du projet de règlement 006-2020 décrétant la tarification pour l'année 2020
- 8- Abrogation de la résolution 2019.09.023
- 9- Période de questions
- 10- Levée de la séance

Il est proposé par M. Denis Charette d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

3.

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 OCTOBRE 2019**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil d'administration ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2019 dans les délais requis et qu'ils s'en déclarent satisfaits.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Georges Décarie

Et résolu à l'unanimité :

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2019 soit adopté tel que préparé par le secrétaire-trésorier, M. André Séguin.

**ADOPTÉE**

4.

**APPROBATION DU DEVIS ET DE L'APPEL D'OFFRES POUR LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES RÉSIDUS DOMESTIQUES VOLUMINEUX POUR LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE ET LA MUNICIPALITÉ DE NOMININGUE ET DÉSIGNATION DES ENTREPRENEURS INVITÉS À OFFRIR UNE OFFRE**

**CONSIDÉRANT QU'**avec la signature de l'entente intermunicipale créant la RCER, les municipalités membres lui ont délégué la collecte et le transport des rebuts domestiques sur leurs territoires;

**CONSIDÉRANT QUE** la ville de Rivière-Rouge et la municipalité de Nominique désirent offrir le service de collecte et de transport des résidus domestiques volumineux sur leurs territoires pour les années 2020 et 2021 et également avoir l'option de prolonger le contrat pour l'année 2022.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Denis Charette

**ET RÉSOLU** à l'unanimité

D'approuver le document d'appel d'offres 2019-02, incluant le devis, tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

D'aller en appel d'offres pour la collecte et le transport des résidus domestiques volumineux sur les territoires de la ville de Rivière-Rouge et de la municipalité de Nominique pour les années 2020, 2021 et optionnellement pour l'année 2022.

D'inviter 3 entrepreneurs à fournir des offres.

**ADOPTÉE**

5.

**AUTORISATION DE REPRÉSENTATION GÉNÉRALE AUPRÈS DES  
MINISTÈRES ET ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX**

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie doit être représentée auprès des ministères et organismes gouvernementaux;

**CONDIRÉTANT QUE** M. André Séguin a été embauché à titre de secrétaire-trésorier et coordonnateur de la Régie par la résolution 2019.07.003.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Georges Décarie

**ET RÉSOLU** à l'unanimité

**QUE** M. André Séguin, secrétaire-trésorier et coordonnateur de la Régie de collecte environnementale de la Rouge soit désigné comme personne représentant la Régie auprès de tous les ministères et organismes gouvernementaux et que de ce fait il soit autorisé à signer pour et au nom de la Régie tous les documents requis pour le fonctionnement de la Régie.

Ceci incluant de façon non limitative :

- La société de l'assurance automobile du Québec;
- La commission des transports du Québec;
- Revenu Québec;
- L'agence du revenu du Canada;
- L'inscription au service ClicSécur;
- La commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST).

**ADOPTÉE**

6.

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 005-2019 DÉCRÉTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS**

**CONSIDÉRANT QUE** en vertu de l'article 16 de la « *loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale chapitre E-15.1.0.1* », toute Régie doit avoir un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Régie en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés de celle-ci;

**CONSIDÉRANT QU'**en tant que corporation municipale, toute Régie intermunicipale doit se conformer à toute loi s'appliquant à une municipalité locale;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 9 octobre 2019 et qu'un projet de règlement a également été présenté lors de cette même séance.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Denis Charette

**ET RÉSOLU** à l'unanimité

**QUE** le règlement 005-2019 décrétant le code d'éthique et de déontologie des employés soit adopté tel que déposé lors de la séance ordinaire du 9 octobre 2019 et qu'il soit dispensé de lecture, tous les administrateurs en ayant reçu une copie.

**ADOPTÉE**

7.

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 006-2020 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2020**

M. Georges Décarie donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 006-2020 décrétant la tarification de la régie de collecte environnementale de la Rouge pour l'année 2020.

M. George Décarie dépose également le projet de règlement numéro 006-2020 décrétant la tarification de la régie de collecte environnementale de la Rouge pour l'année 2020.

7.

**ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2019.09.023**

**CONSIDÉRANT QUE** la tarification des services rendus doit être déterminée par règlement;

**CONSIDÉRANT** le dépôt du projet de règlement 006-2020 décrétant la tarification pour l'année 2020.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Denis Charette

**Et résolu** à l'unanimité

**QUE** la résolution 2019.09.023 adoptée lors de la séance ordinaire du 11 septembre 2019 soit abrogée.

**ADOPTÉE**

8.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

9.

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

L'ordre du jour ayant été épuisé,

Il est proposé par M. Georges Décarie

Que la séance ordinaire du conseil d'administration de la régie de collecte environnementale de la Rouge soit levée à 18 h 26.

**ADOPTÉE**

LA PRÉSIDENTE

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

\_\_\_\_\_  
Mme Céline Beauregard

\_\_\_\_\_  
M. André Séguin